

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0884**

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association Lyon place financière et tertiaire

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0884

objet : **Adhésion à l'association Lyon place financière et tertiaire**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

L'association Lyon place financière et tertiaire est une association régie par la loi de 1901 qui vise à soutenir et faire connaître le rôle de l'agglomération lyonnaise comme pôle de savoir-faire des activités financières et tertiaires.

Forte de 250 structures adhérentes et avec plus de 20 ans d'existence, Lyon place financière et tertiaire est reconnue comme réellement représentative des acteurs économiques et financiers de la Région.

Depuis 1992, la Communauté urbaine contribue à promouvoir les activités de cette structure par le versement d'une subvention annuelle d'environ 4 000 €.

Il est aujourd'hui proposé d'adhérer à l'association afin de renforcer le partenariat et la coopération entre Lyon place financière et tertiaire et la Communauté urbaine. Le montant de la cotisation s'élève à 5 300 € pour l'année 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise :

- a) - l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Lyon place financière et tertiaire,
- b) - le versement de la cotisation y afférent.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 628 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.